



Légation de Suisse

en

Roumanie

2851

RÉF. No. XI-A-9. No.

PRIÈRE DE RAPPELER LE NUMÉRO DANS LA RÉPONSE

Bucarest, le 26 juin 1939.

STRADA PITAR MOS 12

E.V.D. HANDELSABTEILUNG			
N ^o Roum. 900.1.9			
- 4 JUL 1939		R	15.7
<i>GH</i>	<i>GH</i>		

*Qui au tour
M. de la...*

Monsieur le Directeur,

Depuis plus de six ans que j'ai l'honneur de représenter le Conseil Fédéral en Roumanie, je n'ai jamais constaté, dans le fonctionnement du clearing roumano-suisse, des difficultés comparables à celles que je rencontre actuellement. Elles semblent tenir beaucoup moins à des déficiences de nature technique qu'à une insuffisance absolue dans l'alimentation de certains comptes, particulièrement de ceux qui représentent le prix des achats effectués par la Suisse sur le marché roumain.

Ces tous derniers jours, j'ai reçu de la Banque Nationale de Roumanie plusieurs réponses à des requêtes que je lui avais adressées à l'effet de savoir pour quelles raisons certaines sommes représentant des paiements de dettes commerciales et dont la contre-valeur avait été versée depuis assez longtemps déjà, par des débiteurs roumains n'étaient pas encore transférées en Suisse. Toutes ces réponses expliquent le retard apporté au transfert par un manque de disponibilités au compte "Marchandises" de Zurich. Il m'intéresserait d'apprendre de vous si la situation, à cet égard,

A la Division du Commerce
du Département Fédéral de l'Economie Publique,
B e r n e .



est réellement aussi fâcheuse que le donnent à penser les explications fournies par la Banque Nationale de Roumanie.

Pour le moment, je me heurte, dans toutes les directions, à des "non possumus" catégoriques. S'il est exact que les paiements relatifs à des marchandises achetées en Suisse se trouvent paralysés par le manque de disponible, je ne saurais m'étonner de n'avoir pu obtenir des devises pour les voyageurs désireux de visiter notre Exposition de Zurich. Je ne parle pas, et pour cause, de nos créances financières. Le Crédit Général Foncier de Bâle, dont j'ai secondé les efforts depuis plus d'une année, n'a pu arriver à une solution définitive, c'est-à-dire au remboursement de l'emprunt consenti par lui à la ville de Timișoara, qu'en acceptant un règlement hors clearing qui réduit de plus de 50 % le solde en capital de sa créance.

Une telle situation ne saurait se prolonger sans apporter des troubles graves dans tout l'ensemble des relations commerciales et financières entre la Suisse et la Roumanie.

Il importe donc de reprendre sans tarder l'étude de ce vaste problème. Si le prix élevé des céréales et des carburants de provenance roumaine nous oblige à réduire nos achats, ne pourrions-nous pas obtenir des industries suisses qui tiennent à conserver ou même à consolider leurs positions sur le marché roumain un concours financier permettant d'importer de plus grandes quantités de produits roumains sans

- 3 -

qu'il en résulte, sur le marché suisse, une augmentation sensible des prix de détail? Mes conversations avec les représentants de diverses firmes suisses qui réalisent en Roumanie d'importants bénéfices et qui pourraient sans peine, si la question des moyens de paiements était résolue, étendre leur champ d'activité et augmenter leur chiffre d'affaires me donnent à penser que les maisons intéressées ne refuseraient pas de faire des sacrifices pour stimuler l'importation chez nous des blés et des pétroles roumains, condition préalable du développement futur de leurs propres affaires dans le Royaume danubien.

D'autre part, M. A. Peter, Directeur de la Société Sulzer de Bucarest, m'a communiqué un mémoire qu'il doit avoir remis à divers gros industriels roumains, clients de notre industrie métallurgique et susceptibles, par leur influence personnelle, de peser sur les décisions du Gouvernement. Notre compatriote paraît croire qu'une exportation supplémentaire d'essence roumaine, avec octroi d'une cote de 20 % de devises négociables mise à la disposition des exportateurs, permettrait à la Suisse de développer ses achats de l'article dont il s'agit, favoriserait le fonctionnement du clearing et laisserait à la disposition de l'Etat roumain des devises qu'il pourrait utiliser pour approvisionner en marchandises suisses ses diverses entreprises d'utilité publique, ainsi que celles des administrations municipales.

Il m'est revenu que, tout récemment, M. Georges Caranfil aurait eu, en Suisse, de nouveaux entretiens avec votre

*les droits des Roumains
importateurs, quelle
partie tenir
Held un moment
l'opinion des Suisses
particuliers pendant
l'été!*

collaborateur M. Ebrard. Il m'intéresserait vivement de savoir s'il en est résulté quelques perspectives d'amélioration pour l'avenir. Je me plais à espérer que, dès avant l'échéance des accords du 12 mai dernier, c'est-à-dire dans le courant de l'été, de nouvelles dispositions contractuelles pourront être prises pour mettre fin à une situation qui ne tarderait pas, si elle devait se prolonger, à devenir intolérable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

P. Deweck